

REPUBLIQUE
FRANÇAISECOMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSEDES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 JUIN 2023Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	9
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

23 juin 2023

Date d'affichage

3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOULLERON, Ange PIERI, Marie Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Angèle MANFREDI, Muriele ELEGANTINI à Jean Marc PINELLI, Jean Jacques FRATICELLI à Don Marc ALBERTINI, Agnulina ANDREANI à André ROCCHI, Sébastien GUIDICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Anne Marie CHIODI à Philippe VITTORI, Dominique VILLARD ANGELI à François MARTINETTI, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Antoine OTTAVI, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Marlène GIUDICELLI.

Délibération n° 4523 Objet : Attribution et autorisation de signature marché de construction d'une école des Arts à Migliacciaru – Marché de travaux - lots 6 et 7.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour avis sur l'appel d'offres de **construction d'une Ecole des Arts** concernant **les lots 6 et 7**, selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles R.2123-1 et R.2142-15 du Code de la Commande Publique.

Rappel des faits : Le marché concerne la construction d'une école des Arts à Migliacciaru un financement à 80% a été obtenu par le biais du Programme Exceptionnel d'Investissement pour la Corse.

Le lot 01 (gros œuvre) a été engagé selon une procédure adaptée restreinte, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), avec remise de prestation. Il a été attribué lors du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 avec un avis favorable de la commission d'Appel d'Offres. Les lots 02 à 12 ont été engagés selon une procédure adaptée ouverte, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les lots 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 12 ont été attribués lors du Conseil communautaire du 21 mars 2023 avec un avis favorable de la commission d'Appel d'Offres.

La présente délibération concerne l'attribution des lots 6 et 7.

Concernant le lot 9 (CVC plomberie), le candidat retenu par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 mars 2023 n'ayant pas fourni les attestations fiscales et sociales obligatoires, sa candidature a été éliminée en application de l'article 48 du Décret n°2016-361, une nouvelle publicité va être relancée.

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DU MARCHÉ

Construction d'une Ecole des Arts - Lots 6 et 7.

Déroulement de la consultation : Cette consultation a été engagée selon une procédure adaptée ouverte, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché est alloti comme suit :

Lot n°01 : Gros œuvre (procédure dédiée)

Lot n°02 : Chapes

Lot n°03 : Etanchéité

Lot n°04 : Menuiseries extérieures aluminium - occultations

Lot n°05 : Métallerie - serrurerie

Lot n°06 : Cloisons, doublage, plafonds, peinture

Lot n°07 : Menuiseries intérieures bois – mobilier - parquet

Lot n°08 : Sol moquette – revêtements muraux carrelés

Lot n°09 : CVC, plomberie

Lot n°10 : Electricité CFA/CFO

Lot n°11 : Appareils élévateurs

Lot n°12 : Matériel scénographique

La présente délibération **concerne uniquement les lots 6 et 7**, passés en **procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique**.

III – ECONOMIE GENERALE

- **Un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé le 12 avril 2022 pour les lots 6 et 7 avec remise des offres le 18 mai 2022.**

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 2 réponses relatives au présent appel d'offres pour ces lots.

- Suite à l'ouverture des offres les lots 6 et 7 ont été déclarés infructueux eu égard au caractère inacceptable des offres proposées qui dépassaient les crédits alloués au budget.

- **Un nouvel appel d'offres concernant ces lots a été lancé en procédure adaptée le 5 décembre 2022 avec remise des offres le 23 janvier 2023.**

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 6 réponses relatives à l'appel d'offres relancé.

- Suite à l'ouverture des offres il a été décidé de recourir à la négociation sur les prix pour les lots : 6 et 7.
- Puis un 2^e tour de négociation a été lancé pour ces mêmes lots
- Enfin, un 3^e tour de négociation a été lancé pour le lot 7, eu égard à la réponse des candidats aux courriers de demande de précision qui leur ont été envoyés.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 30 juin 2023 à 16h30, concernant les lots 6 et 7.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre, elle a décidé :
De donner un avis favorable à l'attribution des lots 6 et 7 suivant le tableau ci-dessous :

N° de lots	Attributaire	Montant en € h.t
6 : Cloisons doublages	GROUPE CF Résidence Erbajolo 20600 - BASTIA	442 166,31
7 : Menuiseries intérieures bois, mobilier, parquet	MENUISERIE MENETREY LIEU DIT TERRA ROSSA 20230 - TAGLIO ISOLACCIO (offre en variante retenue)	377 127,84

IV – DUREE DU MARCHE

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 20 mois, hors période de préparation de chantier.
La période de préparation du chantier est de 2 mois.

V– CHOIX DE LA PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte, en application des articles R.2123-1 du Code de la Commande Publique.
Après lecture du rapport de présentation, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution du marché et de l'autoriser à signer les marchés nécessaires avec le candidat qu'elle aura choisi après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Donne** acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide** d'attribuer les lots suivant selon le tableau ci-dessous :

N° de lots	Attributaire	Montant en € h.t
6 : Cloisons doublages	GROUPE CF Résidence Erbajolo 20600 - BASTIA	442 166,31
7 : Menuiseries intérieures bois, mobilier, parquet	MENUISERIE MENETREY LIEU DIT TERRA ROSSA 20230 - TAGLIO ISOLACCIO (offre en variante retenue)	377 127,84

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les lots susvisés du marché de construction d'une Ecole des Arts à Migliacciaru avec les candidats susmentionnés,

- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la Communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis Giudici**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le président Francis Giudici